

**DÉLIBÉRATIONS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : CV/D9\_2020

Séance du 27/02/2020 – Convocation du 17 février 2020

Compte rendu affiché le 6 mars 2020

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Guillemette DEBORDE par Hélène SORREL-DUNAND ; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	24
Exprimés	24

**Objet : Adhésion au groupement de commandes d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation**

Considérant que la commune de Neuville-sur-Saône ainsi que certaines communes à proximité géographique entendent renforcer les pratiques de mutualisation entre collectivités en matière d'achat, via la création de groupements de commandes, notamment,

Considérant que la commune Neuville-sur-Saône ainsi que certaines communes à proximité géographique ont des besoins communs dans le domaine de l'exploitation technique des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation de leurs bâtiments communaux,

Considérant qu'elles souhaitent grouper leurs achats de contrats d'exploitation pour leurs installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation,

Considérant qu'il importe donc de définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière de ce groupement et d'en fixer le terme.

Il est soumis à l'assemblée délibérante une convention ayant pour objet de constituer un groupement de commandes de contrats d'exploitation technique des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation des bâtiments des membres.

Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention joint en annexe du présent rapport.

Objet du marché : exploitation technique des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation des bâtiments des membres du groupement.

Membres potentiels du groupement

- Albigny-sur-Saône
- CCAS d'Albigny-sur-Saône
- Cailloux-sur-Fontaines
- CCAS de Cailloux-sur-Fontaines

- Couzon-au-Mont-d'Or
- CCAS de Couzon-au-Mont-d'Or
- Curis-au-Mont-d'Or
- CCAS de Curis-au-Mont-d'Or
- Genay
- CCAS de Genay
- Montanay
- CCAS de Montanay
- Neuville-sur-Saône
- CCAS de Neuville-sur-Saône
- Syndicat Intercommunal de la gendarmerie
- Syndicat Intercommunal du lycée Rosa Parks
- Rochetaillée-sur-Saône
- CCAS de Rochetaillée-sur-Saône
- Saint-Cyr-au-Mont d'Or
- CCAS de Saint-Cyr-au-Mont d'Or
- Saint-Germain-au-Mont-d'Or
- CCAS de Saint-Germain-au-Mont-d'Or
- Sathonay-Camp
- CCAS de Sathonay-Camp
- Sathonay-Village
- CCAS de Sathonay-Village

Coordonnateur : Neuville-sur-Saône

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU les dispositions de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7,
- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L1414-3,
- VU le projet de convention de groupement annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes pour l'exploitation technique des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, ventilation et climatisation des bâtiments des membres, convention dont le projet est joint au présent rapport,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces et actes y afférant.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 27 février 2020  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.**

**Acte rendu exécutoire après**

- Dépôt en Préfecture le 3 mars 2020
- Publication ou affichage le 03/03/2020

**Valérie GLATARD, Maire.**



*Valérie Glatard*

*Valérie Glatard*

